

L'insertion à 12 mois des lycéens sortant en 2018 et 2019 d'une formation professionnalisante dans l'académie de Nantes

Numéro 39
Décembre 2021

Parmi les lycéens ligériens sortis d'une dernière année d'études professionnelles en 2018 et 2019, de niveau CAP à BTS, 58 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié 12 mois après leur sortie. L'insertion professionnelle des jeunes s'est améliorée par rapport à leur situation à 6 mois, une hausse de 7 points est observée.

Mélanie BESNARD



Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives «scolarité» (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données «emploi» afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats à 6 mois, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2018 et 2019, ont été diffusés début 2021. Il s'agit ici de la première publication à 12 mois, ce qui n'était pas possible avec l'enquête IVA.


 Dans l'académie de Nantes, parmi les jeunes inscrits en 2017/2018 ou en 2018/2019 en dernière année d'un cycle professionnel, un an après leur sortie, 58 % des ex-lycéens ont un emploi salarié dans le secteur privé, contre 51 % six mois après leur sortie. L'écart avec le national se creuse légèrement avec + 11 points à 12 mois par rapport au résultat national alors qu'il était de + 9 points à 6 mois.

À tous les niveaux de formation, l'insertion s'améliore entre 6 et 12 mois, le taux d'emploi augmentant de 6 points pour le CAP, 7 points pour le BTS et de 8 points pour le bac pro (figure 1a). Pour les autres formations de niveaux 3 et 4, le gain par rapport à l'insertion à 6 mois est de 9 points pour le MC5 et de 8 points pour le MC4 (figure 1b).

Au niveau départemental, le gain par rapport à l'insertion à 6 mois oscille entre + 4 points pour la Mayenne et + 11 points pour la Vendée. L'écart des départements se creuse légèrement avec la Sarthe (figure 1c).

1a - Taux d'emploi à 12 mois et 6 mois selon la classe de sortie

	Taux d'emploi à 12 mois ¹ (%)	Taux d'emploi à 6 mois ¹ (%)
CAP	37	31
Bac pro	55	47
BTS	68	61
Ensemble	58	51
<i>National</i>	47	42

1b - Taux d'emploi à 12 mois et 6 mois selon la classe de sortie (niveaux 3 et 4)

	Taux d'emploi à 12 mois ¹ (%)	Taux d'emploi à 6 mois ¹ (%)
Niveau 3 MC5 (7%)	65	56
CAP (93%)	37	31
Ensemble	39	33
Niveau 4 MC4 (1%)	70	62
Bac pro (99%)	55	47
Ensemble	55	47

1c - Taux d'emploi à 12 mois et 6 mois par département

	Taux d'emploi à 12 mois ¹ (%)	Taux d'emploi à 6 mois ¹ (%)
Loire-Atlantique	59	53
Maine-et-Loire	57	50
Mayenne	57	53
Sarthe	51	45
Vendée	62	51
Ensemble	58	51

Champ : sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 12 et 6 mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : Dares, Depp, InserJeunes

1Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France à 6 mois ou à 12 mois et l'effectif de sortants (hors élèves toujours en formation).

Avoir obtenu son diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle à 12 mois.

Le taux d'emploi des diplômés est de 60 % contre 48 % pour les non-diplômés, tous niveaux confondus. Le gain par rapport à l'insertion à 6 mois est très légèrement inférieur pour les non diplômés. Entre janvier et juillet, leur taux d'emploi moyen augmente de 6 points contre 7 points pour les diplômés. L'écart se creuse uniquement sur le bac pro (figure 2a). Au niveau départemental, globalement, l'écart est assez stable (+/- 1 point entre 6 mois et 12 mois).

2a - Taux d'emploi à 12 mois et 6 mois par classe de sortie, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi à 12 mois (%)	Taux d'emploi à 6 mois (%)
CAP	Oui (79%)	40	34
	Non (21%)	27	20
Bac pro	Oui (82%)	58	49
	Non (18%)	45	40
BTS	Oui (88%)	68	62
	Non (12%)	64	57
Ensemble	Oui (84%)	60	53
	Non (16%)	48	42

2b - Taux d'emploi à 12 mois et 6 mois par département, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi à 12 mois (%)	Taux d'emploi à 6 mois (%)
Loire-Atlantique	Oui (85%)	61	55
	Non (15%)	50	44
Maine-et-Loire	Oui (82%)	60	52
	Non (18%)	48	42
Mayenne	Oui (82%)	59	56
	Non (18%)	46	42
Sarthe	Oui (78%)	54	48
	Non (22%)	44	39
Vendée	Oui (88%)	64	52
	Non (12%)	54	43
Ensemble	Oui (84%)	60	53
	Non (16%)	48	42

Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 3,5 % des lycéens professionnels français, exclus du champ pour cette figure.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 12 et 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Un gain d'insertion professionnelle moindre entre 6 et 12 mois quand le représentant légal est sans activité.

12 mois après leur sortie du système scolaire, le taux d'emploi des jeunes ligériens dont le représentant légal est sans activité est toujours inférieur aux autres professions avec un taux d'emploi de 47 %, la progression entre l'insertion à 6 mois et à 12 mois est plus faible que la moyenne (+ 5 points contre + 7 points en moyenne). Au contraire la progression du taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant est la plus importante avec + 9 points (figure 3).

Bibliographie :

[DEPP - Note d'information n°21.24, mai 2021](#)

3 - Taux d'emploi à 12 mois et 6 mois selon la PCS du représentant légal (en %)

	Taux d'emploi à 12 mois (%)	Taux d'emploi à 6 mois (%)
Agriculteurs exploitants (1%)	66	57
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6%)	64	57
Ouvriers (20%)	61	53
Cadres et professions intellectuelles supérieures (9%)	60	52
Professions Intermédiaires (13%)	60	53
Employés (30%)	59	52
Retraités (1%)	57	49
Non renseigné (8%)	50	45
Sans activité professionnelle (12%)	47	42
Ensemble	58	51

Note : Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 12 et 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Les hommes continuent de mieux s'insérer professionnellement que les femmes mais l'écart se resserre légèrement.

Leur taux d'emploi s'élève à 59 % 12 mois après la sortie d'études, contre 57 % pour les femmes. L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes diminue cependant légèrement par rapport à l'insertion à 6 mois (figure 4a).

Le gain d'insertion entre 6 mois et 12 mois est un peu plus important dans le secteur des services et notamment pour les ex-lycéens en Bac pro dans le secteur des services : + 9 points (figure 4b). Au niveau de la spécialité « Hôtellerie, restauration et tourisme » et de la spécialité « Services aux personnes (santé, social) », le gain d'insertion tous niveaux confondus est respectivement de + 12 points et + 10 points.

4a - Taux d'emploi au mois de juillet et janvier par classe de sortie selon le genre (en %)

	Taux d'emploi à 12 mois		Taux d'emploi à 6 mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAP	35	39	29	32
Bac pro	52	57	42	51
BTS	67	69	61	62
Ensemble	57	59	49	53
National	47	48	41	42

4b - Taux d'emploi au mois de juillet et janvier par secteur de formation, selon la classe de sortie (en %)

	Taux d'emploi à 12 mois		Taux d'emploi à 6 mois	
	Production	Services	Production	Services
CAP	37	37	30	32
Bac pro	57	54	51	45
BTS	69	67	63	61
Loire-Atlantique	57	60	52	53
Maine-et-Loire	57	57	49	51
Mayenne	57	56	57	51
Sarthe	51	51	43	47
Vendée	61	63	50	51
Ensemble	57	59	50	51
National	47	48	41	42

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 12 et 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Directeur de la publication : William MAROIS

Rectorat de Nantes
SEPP
Site Margueritte
02 40 37 37 37
8 rue du général Margueritte
Nantes
www.ac-nantes.fr